

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Révisé  
a  
Mon  
bel**\*26022826\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**03 FEV. 2026**DU BRABANT WALLON  
GreffeN° d'entreprise : **0466 382 136****Nom**(en entier) : **SUSTAINABLE ANCHORAGE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Chemin du Cyclotron 3 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve****Objet de l'acte : Démission - Nomination - Renouvellements - Pouvoirs**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025.

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée décide, à l'unanimité des voix et dans l'intérêt de la société :

Démissions - Nominations - renouvellements d'administrateurs

L'assemblée constate qu'un ensemble de démissions, nominations et renouvellements n'ont pas fait l'objet d'une publication aux annexes du Moniteur Belge.

Afin de régulariser cette situation, l'assemblée confirme et rappelle, pour autant que de besoin :

•avoir pris connaissance et acte, lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024, la démission de Monsieur Pierre-Philippe Hendrickx de son mandat d'administrateur (avec effet au jour de l'assemblée générale);

•avoir procédé, lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024, à la nomination, à dater du 20 juin 2024 de Monsieur Henri de Romée de Vichenet, domicilié à 1310 La Hulpe, rue Clément Delpierre, 40. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026;

•avoir procédé au renouvellement, à dater du 20 juin 2024, du mandat des administrateurs suivants (ayant chacun élu domicile au siège de la société pour les besoins de leur mandat) :

oMonsieur Pierre Mottet (administrateur et administrateur-délégué), pour une période de 2 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026;

oMonsieur Jean-Louis Bol, pour une période de 2 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026;

oMonsieur Charles de Liedekerke, pour une période de 2 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026;

oMonsieur Yves Jongen, pour une période de 4 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028;

oMonsieur Olivier Legrain, pour une période de 4 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028.

•avoir pris connaissance et acte, lors de l'assemblée générale spéciale du 6 janvier 2025, la démission des administrateurs suivants :

oOlivier Ralet BDM SRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Olivier Ralet, avec effet à dater du 31 décembre 2024;

oBayrime SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Brieuc de Lamotte, et ce avec effet à dater du 31 décembre 2024;

oMonsieur Charles de Liedekerke, et ce avec effet à dater du 31 décembre 2024;

Ensuite, l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre Mottet, Monsieur Henri de Romée de Vichenet, Monsieur Jean-Louis Bol, Monsieur Yves Jongen et Monsieur Olivier Legrain comme administrateur de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale, et nomme un nouveau Conseil d'administration comme suit:

M. Jean-Louis Bol, administrateur pour un an, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026 (ayant élu domicile au siège de la société pour les besoins de son mandat).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

HDR &Co SRL, représentée par son représentant permanent M. Henri de Romree de Vichenet (ayant élu domicile au siège de la société pour les besoins de son mandat), administrateur pour deux ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

M. Yves Jongen (ayant élu domicile au siège de la société pour les besoins de son mandat), administrateur pour un an, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

M. Olivier Legrain (ayant élu domicile au siège de la société pour les besoins de son mandat), administrateur pour deux ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Saint Denis SA, représentée par son représentant permanent M. Pierre Mottet (ayant élu domicile au siège de la société pour les besoins de son mandat), administrateur pour un an, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leurs mandats à titre gratuit.

Decharge aux administrateurs ainsi qu'aux administrateurs démissionnaires au cours de l'exercice clôturé jusqu'au jour effectif de la démission):

Decharge complète et intégrale est donnée aux administrateurs pour les mandats exercés durant l'exercice écoulé.

Par vote séparé, l'assemblée donne également décharge définitive à l'ensemble des administrateurs démissionnaires et ce jusqu'au jour effectif de la démission.

Decharge au commissaire

Par vote séparé, l'assemblée donne décharge complète et intégrale au commissaire pour son mandat exercé durant l'exercice écoulé.

Confirmation du renouvellement du mandat du commissaire

L'assemblée constate que le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes n'a pas fait l'objet d'une publication aux annexes du Moniteur belge.

A cet égard, l'assemblée confirme que le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société à responsabilité limitée « Be Audit », sis à 1170 Watermael-Boitsfort, Boulevard du Souverain 24 (BCE-0787.885.864), représentée par Monsieur Ghislain Dochen réviseur, a fait l'objet d'un renouvellement lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024 pour les exercices closés du 31 décembre 2024, 2025 et 2026. Le mandat s'achèvera donc lors de l'assemblée générale ordinaire de 2027 (portant sur les comptes closés au 31.12.2026).

Les émoluments du commissaire sont fixés à un montant de 2.100 EUR, indexable annuellement et majoré de la TVA et des cotisations IRE relatives au mandat, par exercice à contrôler.

Pouvoirs

L'assemblée donne instruction et mandat à l'organe d'administration pour l'exécution de ces décisions. L'organe d'administration désigne les personnes ci-après en tant que mandataires spéciaux, agissant individuellement avec possibilité de substitution, auxquelles est accordé le pouvoir d'accomplir toutes les formalités relatives à toute inscription, modification ou cessation auprès du guichet d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi qu'auprès de l'administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, et à cette fin de signer tous les documents et actes nécessaires, y compris tous les formulaires et documents requis, devant les autorités compétentes ainsi que le tribunal de l'entreprise, à savoir les personnes ci-dessous en leur qualité de collaborateurs de DELOITTE ACCOUNTANCY SRL, ayant élu domicile au bureau situé à Chaussée de Courcelles 113, à 6041 Gosselies:

1/ Cindy Torino

2/ Lea Crahay

3/ Sacha Moreau